

Le Consommateur du 95

Association locale UFC Que-Choisir de la Vallée de Montmorency

L'association vous attend, pour la faire vivre encore plus...



SOMMAIRE

■ Éditorial

-Théorie du complot ?

■ Informations, prises de position

-Le TGV et les bagages

-Attention hameçonnage

-Que faire en cas de faillite ?

-RGDP

-Vie de l'association

-AGE de septembre

-Connaissez-vous les AMAP ?

-Journée des associations

-Commission assainissement du Val Paris.

édito

Théorie du complot ?

« Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ». Cette expression française, qui remonte au XIII^e siècle, est plus que jamais d'actualité. Elle s'applique depuis quelques années entre autres aux automobilistes pour qui l'on ne sait plus quels prétextes invoquer pour réussir à les em...(bêter). Tout y passe, depuis les embouteillages qu'ils provoquent, jusqu'à l'écologie !

Est-ce la voiture qui est à montrer du doigt lorsque le travail est très éloigné d'un domicile mal desservi par les transports en commun ? Est-ce la voiture qui est à dénigrer lorsque les cœurs des villes perdent leurs commerces nécessitant, pour faire son marché, de se rendre dans des centres commerciaux éloignés des habitations ? Pourtant, nos élus souvent de tous bords, agitant le spectre écologique, font tout pour montrer du doigt ces irresponsables conducteurs. Il n'y a qu'à regarder autour de soi pour voir quelle vie dure ils leur font : contraventions augmentées, stationnements rendus impossibles, chicanes installées où elles ne se justifient pas, vitesses réduites à 80 km/h sur route et même à 30, voire 20 en centre-ville. Tout y passe, y compris les augmentations de taxes sur les carburants, taxes allant à l'écologie (comme la vignette de jadis allait aux personnes âgées) et... sans doute bientôt, les péages urbains !

Pour ma part, force est d'y voir une sorte de complot pro-business organisé par des politiciens « surfant » sur le prétexte écologique et des constructeurs de véhicules en attente de profits gigantesques ! Ensuite, où trouvera-t-on, par exemple, toute cette électricité pour les véhicules électriques ? Bof ! Chaque chose en son temps, doivent-ils tous se dire ; le moment venu on saura imaginer d'autres prétextes pour remplacer le moteur électrique par celui à l'hydrogène ; pour l'instant, l'essentiel est d'inciter, voire de contraindre chacun à passer au moteur électrique, par tous les moyens ! ■

Raymond CIMA

N'hésitez pas à réagir à nos articles.
Vos réactions sont consultables sur notre site Internet
www.ufc-ul.org dans la rubrique "Nos bulletins"

Le TGV et les bagages...

Selon les chiffres récemment communiqués par la SNCF, la fréquentation des trains a fortement augmenté au cours de l'année écoulée. On peut comprendre, notamment lors des grandes migrations estivales, en dépit des incidents à répétition qu'a connu une grande gare parisienne, que ce moyen de transport puisse être préféré à la voiture particulière puisqu'en règle générale, il offre le plus souvent ponctualité et confort et s'avère globalement plus sûr.

Il est un domaine, pourtant, où la sécurité n'est pas au rendez-vous : ce-



Photo UFC Que-Choisir

lui qui concerne le sort des bagages.

Dans les trains traditionnels, les bagages peuvent être déposés sur des porte-bagages situés au-dessus des sièges, permettant ainsi aux voyageurs d'en assurer la surveillance. Rien de tel dans les TGV à étages : les compartiments à bagages se trouvent aux deux extrémités des rames et, parfois seulement, au milieu de celles-ci, interdisant ainsi, surtout en période d'affluence, d'exercer sur eux, la moindre surveillance.

On pourrait, dès lors, puisque la SNCF a conçu ce dispositif, imaginer qu'en contrepartie elle accepte d'en assumer les risques et donc, en cas de dommage ou de disparition, elle soit disposée à indemniser les victimes. Grave erreur : qu'il importe que la configuration des lieux rende toute surveillance impossible, c'est, en effet, le même discours qui accompagne le départ des trains : « vos bagages doivent être étiquetés et rester sous votre surveillance. »

Des voyageurs qui, arrivés à destination, avaient constaté la dispari-

tion de leurs bagages, ont donc tenté de mettre en cause la responsabilité de la SNCF et les tribunaux leur ont parfois donné gain de cause. Mais ces décisions ont été censurées par la cour de cassation qui a estimé que l'obligation de la société ferroviaire concernait exclusivement le transport des voyageurs et non celui de leurs bagages.

La SNCF, lorsqu'elle est interpellée sur ce point, répond habituellement qu'elle met à la disposition des voyageurs un service de prise en charge des bagages à domicile et livraison à destination mais, outre son coût (environ 20€ par bagage), ce service n'est pas adapté à toutes les situations, loin de là.

Il faut savoir, aussi, que si vous choisissez la formule « OUIGO » votre bagage ne pourra dépasser les dimensions d'un « bagage cabine ».

Alors, à moins, tel le personnage de Anouilh, de se transformer en « Voyageur sans bagage », il faut avoir à l'esprit que prendre le TGV peut réserver de mauvaises surprises ce qui permet aussi de comprendre pourquoi la fin des déplacements en voiture particulière n'est pas pour demain ! ■

Thierry DU BLED

Attention hameçonnage...

...sur votre boîte courriel avec ce type de courriel :

De : Chronopost International

Objet : Vous disposez d'un délai de 48 heures pour récupérer votre colis.

Cher(e) Client(e),

Vous avez un colis au bureau de poste.

Vous disposez d'un délai de 48 heures pour récupérer votre colis, sinon il sera retourné à l'expéditeur.

Veuillez confirmer l'envoi du colis à votre domicile en suivant les étapes au dessous :

1- Appeler le Numéro de notre service clients : ~~XXXXXXXXXX~~ (1)

2- Recevoir le code de confirmation (8 chiffres).

3- Envoyer le code de confirmation à l'adresse Mail suivante: suivi@chronopostannonces.com

* Si vous ne pouvez pas recevoir le code veuillez essayer d'appeler jusqu'à 3 fois le numéro en rouge au-dessus.

* Le Numéro en rouge n'est pas le code de votre colis.

* Après que vous passez la confirmation avec succès, un e-mail sera envoyé à votre adresse Mail avec toutes les informations nécessaires à propos de votre colis (expéditeur, date, code, bureau de poste le plus proche...) ■

Didier VAU

(1) NDLR : Nous avons caché le numéro de téléphone donné dans le courriel, pour le cas où certains lecteurs non avertis seraient tentés de le composer, ce qui leur coûterait cher.

Encore et toujours !

Malheureusement, sur Internet, les hameçonnages se multiplient et coûtent parfois très cher, entre autres en appels téléphoniques, comme c'est le cas ci-contre.

Devant l'augmentation de ce genre de courriels nous nous voyons contraints de vous en parler une fois de plus... et ce ne sera sans doute pas la dernière !

Vie de l'association

Assemblée Générale Extraordinaire

Ce 20 septembre, juste avant de boucler ce bulletin local, s'est tenue notre AGE (Assemblée Générale Extraordinaire). Elle était convoquée sur invitation de l'UFC National afin que nous adoptions de nouveaux statuts nous liant davantage à la structure nationale.

Convoquée initialement pour le 13 septembre, comme le quorum indispensable des 2/3 n'avait pas été atteint, l'AG a été alors reportée au 20 du même mois.

C'est donc maintenant fait : les nouveaux statuts sont adoptés et sont consultable aussi bien à notre « permanence litiges » que sur notre site Internet (www.ufc-ul.org) ■



Connaissez-vous les AMAP ?

Les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) sont des associations qui créent des partenariats de proximité entre des groupes de consommateurs et des fermes locales afin de développer une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement. Il y en a de nombreuses dans le 95 (Voir sur Internet).

Principe de ces associations : il s'établit un lien direct, sans intermédiaire, entre le producteur et le consommateur ; le consommateur paie à l'avance la totalité de sa consommation sur une saison et partage donc les aléas climatiques susceptibles d'influencer la production et donc la quantité de produits qu'il recevra. Mais pour lui c'est l'assurance d'avoir, en circuit court, des aliments frais (fruits, légumes, viande, laitages...), de saison, souvent biologiques (mais pas nécessairement au label « bio »).

D'après le site wikipedia.org ce concept vient du Japon où, au milieu du XX^e siècle, des victimes d'une agriculture ayant recours massivement aux produits chimiques ont fini par fonder ce type d'associations dont se sont inspirées les AMAP. ■

Pascal FOUCHÉ

Journée des associations

Le 8 septembre nous avons tenu un stand à la « journée des associations » de Saint Gratien. S'y sont relayés Evelyne Cima, Catherine Gals, Raymond Cima, Thierry Du Bled et Pascal Fouché. Comme nous n'avons eu l'idée de prendre une photo qu'au dernier moment... tout le monde n'est malheureusement pas sur celle présentée ci-dessus. Nous essaierons de faire mieux l'an prochain !

Ce fut l'occasion de faire connaître notre mouvement local. Nous invitons d'ailleurs tous nos lecteurs à se proposer pour animer un stand dans d'autres villes car les « journées des associations » ne sont pas spécifiques à Saint Gratien. ■

Commission assainissement du Val Parisis

Le Val Parisis est la plus importante communauté d'agglomération interne au Val-d'Oise. Elle regroupe 15 communes : Beauchamp, Bessancourt, Corneilles-en-Parisis, Eaubonne, Ermont, Franconville, Frépillon, Herblay, La Frette-sur-Seine, Le Plessis-Bouchard, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Saint-Leu-La-Forêt, Sannois et Taverny.

Au sein de cette communauté d'agglomération, en tant que représentant de l'UFC Que-Choisir, nous siégeons au Conseil d'Exploitation Régie Assainissement. Dernièrement (en septembre) nous avons donné un avis favorable à la création d'une DSP (Délégation de Service Public) en matière d'assainissement collectif (eaux usées et eaux pluviales) et non collectif de la Communauté, avec cahier des charges et ouverture d'un marché public d'attribution de la Concession.

Il y a, bien sûr, très très peu de chances pour que vous soyez personnellement concernés par ce marché public, mais vous êtes peut-être proche de sociétés qui pourraient s'y intéresser. Sachez alors que le dépôt des candidatures est à faire entre le 6 novembre 2018 et le 9 janvier 2019 12h à la Communauté d'agglomération. Voir le site :

<https://www.valparisis.fr/acces-direct/marches-publics>

L'association vous attend, pour la faire vivre encore plus... ■

Que faire en cas de faillite ?

Faillite d'un professionnel chez qui vous avez commandé du matériel ou chez qui vous avez signé un devis et, peut-être, commencé à payer quelque chose.

Vous apprenez qu'il est en faillite. Que faire ?

L'UFC Que Choisir vous propose une première aide à l'adresse :

<https://www.quechoisir.org/service-arbre-faillite-des-entreprises-n24992/>

Avant de vous engager sur un achat, une commande, des travaux... ayez le réflexe de consulter www.societe.com ou www.infogreffe.fr pour vous faire une idée de la société avec laquelle vous allez traiter. ■

Sylviane CLEMENT

Protection de vos données

RGDP. Règlement européen en matière de protection des données personnelles sur Internet. Ce règlement nous concerne tous ; aussi nous vous invitons à consulter le site de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) :

<https://www.cnil.fr/professionnel>

À ce propos, l'UFC national a fait savoir, le 8 juin dernier, qu'**Optical Center** avait été condamné par la CNIL à verser une amende de 250 000 € pour défaut de sécurisation des données personnelles de ses clients. Une faille informatique, sur son site Internet, permettait en effet de récupérer le nom, l'adresse, et même parfois le numéro de sécurité sociale et la correction ophtalmologique des clients. ■

**En présentant votre carte d'adhérent UFC-QUE-CHOISIR
Vallée de Montmorency
au cinéma « LES TOILES »
95210 SAINT GRATIEN
vous pourrez bénéficier d'un tarif réduit.**

LE CONSOMMATEUR DU 95
est édité par
l'UFC-QUE CHOISIR
de la Vallée de Montmorency
1er étage. Centre Culturel du Forum
95210 SAINT GRATIEN
Association régie par la loi de 1901

Courriel
contact@montmorency.ufcquechoisir.fr
ou
1953@ufc-ul.org

Internet
www.ufc-ul.org

Direction: M. CIMA
Trésorerie: Mme DARNAT
Secrétariat: M. FOUCHÉ
Litiges: Mme CLEMENT
Mme LE NEVÉ
M. DU BLED
Enquêtes: Mme GALS
M. BOIRON
M. VAU

Dépôt légal à parution. Numéro tiré à
600 exemplaires par nos soins.

Abonnement un an (4 numéros): 4 €
Gratuit pour les adhérents à jour de
cotisation

LITIGES

Hors vacances scolaires,
nous enregistrons vos litiges au
1er étage du Centre Culturel du
Forum (Place François Truffaut
Saint-Gratien) les jeudis
entre 19h et 19h30

BULLETIN D'ADHESION-READHESION ABONNEMENT-REABONNEMENT

Si vous êtes adhérent, ou si vous souhaitez adhérer à l'**UFC Vallée de Montmorency**,
adressez votre chèque à l'ordre de l'UFC au Centre Culturel du Forum 95210 ST GRATIEN

NOM.....

ADRESSE.....
.....

• **Don** :.....

• Adhésion 1 an : première année : 28€ ; réadhésion 1 an : 23€

Abonnement à « Que Choisir ». Par notre intermédiaire, si vous n'avez jamais été abonné, vous pouvez prendre un premier abonnement à tarif réduit : 11 numéros + 4 hors série pour 49€ au lieu de 62€. **PROFITEZ-EN !**



J'adhère !

Êtes-vous aussi
abonnés à
"Que Choisir" ?

